

Nordea 1, SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
R.C.S. Luxembourg B 31442
562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
(la « Société »)

**AVIS AUX ACTIONNAIRES DE
NORDEA 1 – STABLE RETURN FUND**

Luxembourg, le 30 novembre 2017

Cher Actionnaire,

Le 6 septembre 2016, nous vous avons informé de la décision du conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'administration** ») concernant (i) la fermeture partielle du NORDEA 1 - STABLE RETURN FUND (« **SRF** ») à compter du 7 septembre 2016 pour une durée indéterminée (la « **Fermeture partielle** ») et (ii) le plafonnement du montant journalier des souscriptions et conversions dans le SRF à un million d'euros (1.000.000,- EUR), ou tout montant équivalent, par investisseur (le « **Plafond journalier de 1 Mio** »).

Ce Plafond journalier de 1 Mio avait pour finalité de protéger les intérêts des actionnaires existants en raison de contraintes de capacité au moment de la fermeture partielle du compartiment, afin d'éviter les souscriptions individuelles importantes au sein du SRF et, dans la foulée, sa fermeture définitive.

La situation a été réévaluée par le Conseil d'administration, lequel a constaté que le niveau des rachats, combiné au Plafond journalier de 1 Mio, a porté les actifs sous gestion à un niveau autorisant la levée du Plafond journalier de 1 Mio.

Par conséquent, le Conseil d'administration, estimant qu'il n'était plus nécessaire de protéger les intérêts des actionnaires par le biais de ce plafonnement, a décidé de lever celui-ci avec effet au 1er décembre 2017.

Cette décision n'aura néanmoins aucun impact sur la Fermeture partielle, qui est maintenue, ce qui signifie que le SRF demeure fermé aux nouveaux actionnaires.

La situation sera réexaminée de manière régulière et le Conseil d'administration se réserve le droit de réinstaurer le Plafond journalier de 1 Mio ou tout autre plafond dont il pourra décider à son entière discrétion dans l'hypothèse où le fonds connaîtrait une croissance trop importante dans les prochains mois.

Pour toutes questions ou informations supplémentaires concernant ce qui précède, veuillez vous référer à la section « Restrictions applicables aux souscriptions et conversions » du chapitre 6 « Transactions » du prospectus de la Société ou consultez la section Communiqués de presse du site Internet www.nordea.lu ou, le cas échéant, des sites Internet locaux de Nordea. N'hésitez pas à contacter votre conseiller financier ou le service clientèle de Nordea Investment Funds S.A. par téléphone au +352 43 39 50-1.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur avant d'investir.

Cordialement,

